

la cgt Educ'Action



N°70 - Mars-avril 2008 - Bi-mestriel - Prix : 0,25 €

Ministère en galère, enseignant-e-s en colère !

EDITO

Lettre de Guy Môquet, discours sur la/les religion(s), sur la laïcité - devant le pape ou le parterre du CRIF-, commémorations en grandes pompes avec larmes républicaines au bord des paupières.

Dans sa vitrine élyséenne, le mille-feuille offert aux yeux de l'opinion publique ne cesse de grossir.

Déclaration solennelle encore, sur le malaise, les maux de cette Ecole qui n'en finit pas de finir avec son propre échec, avec cette violence qui ondule entre ses murs et hors comme un serpent de mer.

Injonction encore aux enseignants de CM2, pour qu'à la rentrée prochaine, chacun-e de leurs élèves recueille, retienne le nom d'un des enfants déportés, victime de la barbarie nazie.

Et le sinistre de l'Education de s'étonner, devant le plus qu'étonnement de ses troupes et de certains psychologues, et de déclarer que des directives pédagogiques parviendront dans les écoles afin d'aider les équipes dans l'accomplissement de cette tâche ô combien complexe mais si exempte de pathos, de repentance. Amen.

La messe est dite. Phrases et leçons de morale matutinales et salvatrices s'afficheront bientôt sur tous les tableaux interactifs de France et de Navarre. On chantera la Marseillaise à tue-tête, la main

sur le cœur droit avant d'attaquer une leçon du Bled, toutes les photos de classe seront sépia et, au réfectoire, ce sera carottes Vichy surtout pour celles et ceux qui le méritent. Et le ministère de nous envoyer chaque année son kit "éduquer libre" et une blouse sombre comme un jour de blues.

Je pense aux mêmes de l'arche de Zoé (mon éducation judéo-chrétienne n'occultant nullement le souvenir des milliers d'enfants

déportés), je pense aux mêmes des guerres d'Indochine ou d'Algérie ou d'ailleurs (là où la "France" a trempé sa baïonnette). Je pense aux enfants de sans-papiers, enfants de quotas qui se défenestrent pour en finir avec la peur.

Ras la couenne d'un président tête de gondole qui à chaque prise de parole, réinvente l'eau chaude et oublie ses promesses proférées faites en d'autres temps.

Marc LE ROY



POUR l'emploi public dans l'Education,

CONTRE les suppressions de postes et le recours massif aux heures supplémentaires,

POUR la revalorisation du métier enseignant,

POUR une consolidation des trois voies de formation en lycée,

CONTRE la généralisation du bac pro en 3 ans,

L'intersyndicale du second degré appelle à la grève

le mardi 18 mars



SOMMAIRE

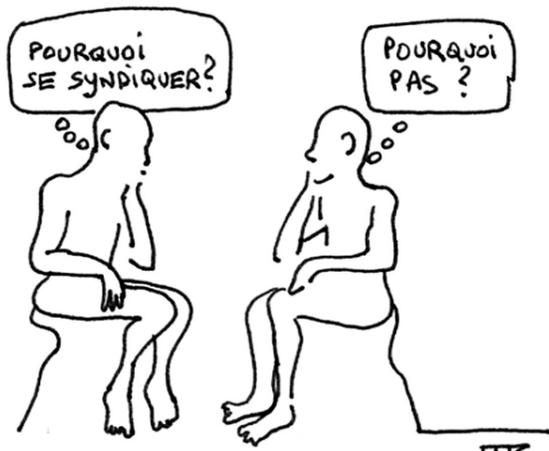
- P. 1 : - Ministère en galère, enseignant-e-s en colère !
- P. 2 : - De l'intérêt de se syndiquer dès l'entrée dans la profession - Comment nous joindre ? - Bulletin d'adhésion
- P. 3 : - 1^{er} Degré - Samedi matin... - Brèves : Ville de Nice et inscriptions scolaires - Laïcité
- P. 4 : - Nouveaux programmes... - Brèves : Note2be : Délit d'outrage
- P. 5 : - Les RASED, les rumeurs... où en est-on ?
- P. 6 : - L'Histoire « dé racontée » aux enfants ! - Mouvements des personnels 1^{er} Degré
- P. 7 : - C'est pas beau de rapporter...
- P. 8 : - Bac Pro 3 ans : Ne baissons pas les bras !
- P. 9 : - DHG, heures sup et pouvoir d'achat
- P. 10 : - Dossier collège - Un trentenaire bien lifté !

- P. 11 : - Si jeune et déjà condamné ! - La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école...
- P. 12 : - Accompagnement éducatif : ambition réussite scolaire ? - Les médias, vecteurs de citoyenneté
- P. 13 : - Les propositions de l'IGEN - Quid des documentalistes ? - Brevet 2008 : La course à la validation
- P. 14 : - Carte scolaire : choix d'école, choix de société
- P. 15 : - 1908-2008 : 100 ans d'histoire de la Journée internationale des femmes - Des salaires et des carrières décentes
- P. 16 : - Des retraites décentes - Les propositions de la CGT

De l'intérêt de se syndiquer dès l'entrée dans la profession

Il est amusant, parfois agaçant pour un futur PE2, de voir sa besace remplie de tracts syndicaux divers, aussi colorés qu'inventifs, et ce, presque malgré lui, il est vrai, au lendemain de sa réussite au concours...

Derrière cela se cache en vérité un but plus louable que celui de faire du PE2 un objet de consommation que les différents syndicats du métier, installés derrière leurs tables, se disputent...



Il s'agit en effet de faire connaître dès le départ aux futurs enseignants les organismes qui vont les défendre, les informer, leur venir en aide et peut-être (espérons-le !) les fédérer dans la défense d'intérêts communs.

En PE2, l'intérêt pour les syndicats se manifeste le plus souvent au moment du mouvement. Certes, ils sont, à cette époque de l'année bien utiles, car ils aident les enseignants à faire leurs

premiers choix, et montrent déjà leur place importante dans l'aspect " pratique et concret " de la profession.

Mais si l'on va plus loin, les syndicats organisent les débats et les luttes qui vont nous permettre (si l'on est suffisamment nombreux à s'impliquer dans l'action) de conserver nos droits sociaux, et d'avancer dans l'amélioration de nos conditions de travail aujourd'hui fortement menacées.

Ils sont donc là, non seulement pour réunir des individus, qui, par leur profession, ont des attentes communes, mais aussi, pour défendre tout un chacun dans des situations problématiques où il est dommageable d'être seul.

C'est parce qu'ils pèsent plus dans les décisions, aussi bien nationales qu'académiques, quand nous y adhérons en masse, qu'il est important de se sentir impliqué, dès le départ, par cette organisation collective.

En se syndiquant, on implique une part de sa personne dans ce qui nous concerne tous, on se prémunit de l'isolement dans lequel il est si simple de tomber dans notre profession, et on donne plus de poids à nos représentants communs, et donc, à nos idées.

Pour ma part, j'ai choisi la CGT EDUC'ACTION, car c'est un syndicat qui représente et défend tous les travailleurs sans créer de corporatismes, et je me sens aussi concernée par les fermetures d'usines que par la baisse du pouvoir d'achat dans ma propre profession : dans tous les cas, c'est le travailleur qui est attaqué, et j'aime à croire que mon adhésion renforce un peu plus le pouvoir d'un syndicat qui défend le travail.

Florence HOURTIC

Comment nous joindre?

CGT Educ'Action de l'Académie de Nice

4, place St François - 06300 Nice
Tél. 09 53 68 08 50
<http://ursdencgtnice.free.fr>

Secrétaire académique :
Cédric Garoyan : 06 75 74 14 22

Alpes-Maritimes

Secrétaire départemental :
Joël Denneulin : 06 62 01 08 93
cgteducation06@wanadoo.fr

1° degré : Yvon Guesnier
sden1d06@free.fr - 06 63 57 64 72

2° degré : Joël Denneulin : 06 62 01 08 93
sden2d06@free.fr

Trésorier : Renaud de Varent
sden06@free.fr - 09 53 68 08 50

Var

Secrétaire départementale :
Valérie Hible, Bourse du Travail
13, av. Amiral-Collet - 83000 Toulon
Tél. 06 79 95 68 28 -
valerie.hible@wanadoo.fr

1° degré : Sandrine Blondy
sden.cgt.1d.var@free.fr - 06 11 77 62 69

2° degré : Cécile Laublet
celofa@free.fr - 06 88 45 23 85

Trésorière : Dominique Motay
dmataycgt@gmail.com - 04 94 14 02 73

Bulletin d'adhésion ou de réactualisation

Votre cotisation est la seule ressource financière du syndicat : adhérez !

NOM (Mme/Mlle/M) _____ Prénom : _____ Né-e le : _____

Adresse personnelle : _____

_____ Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____ E-mail : _____

Etablissement : _____ Zep : oui - non

Corps (plp, pe, instit, certifié...) _____ Echelon : _____ Hors classe : oui - non

Discipline et/ou fonction (zil, tzt, ais, cons. pédagogique...) : _____

Titulaire (1) Stagiaire (1) Non titulaire (1) : _____ Retraité-e (1)

Temps partiel : quotité _____ % ou _____ /18° ou _____ /27°

Montant de la cotisation : _____ Je désire (ré-) adhérer au SDEN-CGT.

Je désire payer par prélèvement automatique (1), je joins un RIB.

Date et signature :

Je règle ma cotisation 2008 par un ou plusieurs chèques. (1)

(1) Rayer les mentions inutiles

Désormais, 66% de la cotisation est déductible des impôts : le coût réel représente le tiers du montant indiqué.

Dans toute la CGT, le taux de cotisation pour les actifs est de **1% du salaire net**.

Le tableau ci-dessous vous permet de calculer le montant de votre cotisation :

Cotisation mensuelle	1° éch.	2° éch.	3° éch.	4° éch.	5° éch.	6° éch.	7° éch.	8° éch.	9° éch.	10° éch.	11° éch.
Instituteur-trice				14,10 €	14,50 €	14,80 €	15,10 €	15,90 €	16,70 €	17,80 €	19,50 €
Certifiée, PE, PLP, PEPS, CPE	11,00 €	11,00 €	15,00 €	15,80 €	16,60 €	17,70 €	18,70 €	20,10 €	21,50 €	23,20 €	24,90 €
Idem : hors classe	18,80 €	21,20 €	22,80 €	24,30 €	26,30 €	28,10 €	29,70 €				
Agrégé-e	14,40 €	16,50 €	18,10 €	19,60 €	21,00 €	22,50 €	24,10 €	25,90 €	27,80 €	29,70 €	31,10 €

Vous pouvez adhérer en ligne :

<http://sden1d06.free.fr/Formulai/Adh.html>

ou retourner par courrier ce bulletin :

- pour le 06 : Sden-CGT Educ'Action, 4 pl. St-François, 06300 Nice

- pour le 83 :
Dominique Motay,
115 rue Vincent Truc,
83220 Le Pradet

Cotisation mensuelle :

MI-SE	11.00€
Stagiaire IUFM	11.00€
Assistant d'éduc	7.80€
Aides-éduc	7.80€
Vacataire	6.20€
EVS	3.90€

Etudiant-e : cotisation annuelle: **23.00€**

Pour toutes les **autres catégories** : calculer votre cotisation sur **1% du salaire net** ou prenez contact avec le syndicat pour le tableau complet.

Pour le temps partiel : calculer votre cotisation au prorata de votre temps de travail.

Pour les retraité-e-s, le taux de cotisation est de 0,60% du total des pensions et comprend l'abonnement à *Vie Nouvelle*.

Si vous optez pour le **prélèvement automatique**, votre cotisation sera réévaluée en début d'année civile et lorsque nous aurons connaissance de vos promotions.

Samedi matin...

...l'empereur, sa femme et le p'tit prince...

Aujourd'hui		Demain	
Semaines travaillées	36	Semaines travaillées	36
Nombre d'heures de classe/semaine	26	Nombre d'heures de classe/semaine	24
Nombre d'heures de classe/an	936	Nombre d'heures de classe/an	864
Conseils d'école	6	Conseils d'école	6
Concertation IEN	12	Animations pédagogiques et Formation	18
Concertations internes	18	Heures de travaux en équipes pédagogiques et relations avec les parents	24
		Heures consacrées à des actions directes auprès des élèves concernés et au temps d'organisation correspondant	60

Pas de réduction du temps de travail pour les enseignants des écoles, rien de nouveau depuis 40 ans !

Le temps de service demeure à 27 heures ; il peut en réalité aller jusqu'à **28h30** puisque l'accueil des élèves est assuré 10 min avant les cours chaque demi-journée.

Par contre, une annualisation plus importante du temps de travail.

Il est à noter que ce "protocole" très flou, renvoie de multiples décisions au terrain et/ou aux IEN, dont le rôle est renforcé. C'est lui qui validera en effet ou non les décisions prises par les enseignants en ce qui concerne le repérage des élèves en difficulté. Ceci augure mal de l'égalité de traitement et renforce le **poids de la hiérarchie**.

D'autres décisions sont renvoyées à des textes réglementaires qui sortiront!...

Il est à noter également que la formation continue des enseignants sera prise (en partie ?) sur les 72 heures d'enseignement supprimées (2 heures par samedi x 36). Six heures supplémentaires (18 au lieu de 12) seront consacrées à des formations courtes. Prémices probables d'une baisse considérable de la Formation Continue sur le temps de travail, en liaison avec la chute brutale de recrutement aux concours.

Pas de réponses réelles sur quelques questions de fond :

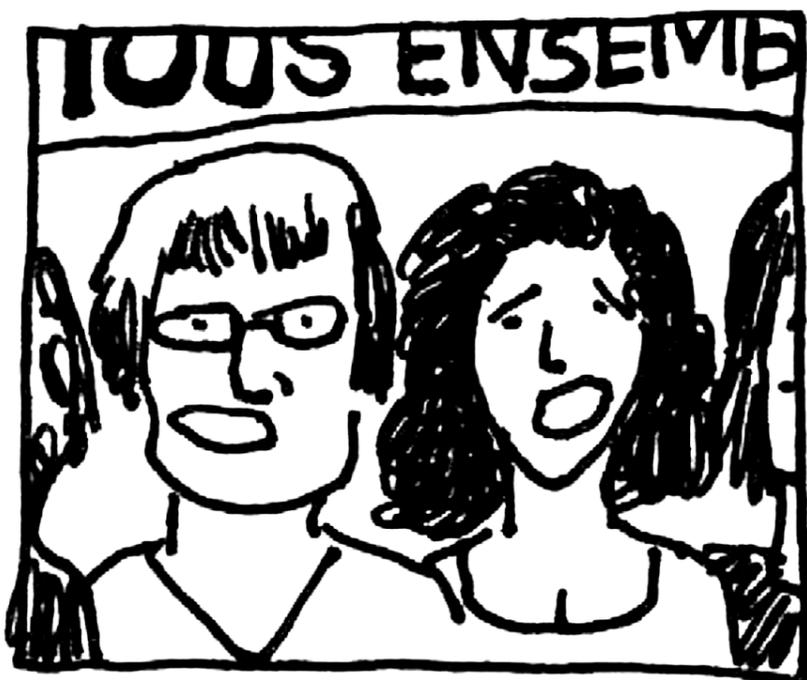
- L'allègement des programmes : comment faire en 24 heures un programme prévu sur 26 ? Les "nouveaux programmes", s'ils sont raccourcis dans leur libellé, ne le sont pas réellement dans leurs contenus (voire même rallongés en Français et Math).
- La mise en place du dispositif dans les écoles maternelles. Comment va-t-on "contraindre" des enseignants de maternelle à intervenir en élémentaire, qui paiera les frais de déplacement ?
- Le rôle des directeur-trices reporté à d'autres discussions.

o L'articulation avec les dispositifs institutionnels ou non en place actuellement (études, prise en charge dans le cadre des ZEP...).

- Les zones rurales.
- Les écoles présentant largement plus de difficultés que d'autres.
- Le rôle des Rased. La place des évaluations nationales et des Programmes Personnalisés de Réussite Educative est accentuée.

Deux syndicats ont signé, avec empressement, ce "protocole", nous ne voyons pas quelles sont les avancées qu'ils annoncent (l'Unsa-Se et la Cfdt)...

A travers ce texte, tout comme dans les autres mesures avancées, dans un cadre budgétaire contraint, le ministre de l'Education nationale renvoie la prise en charge de la difficulté scolaire en dehors du temps de classe sans en donner les moyens réels aux équipes éducatives. Si les relations avec les parents sont positivement reconnues comme faisant partie du temps de travail : 6 heures annuelles, c'est notoirement insuffisant au regard du temps indispensable



passé actuellement par les enseignants des écoles avec les parents, notamment dans le suivi des élèves les plus en difficulté.

De plus, l'annonce des stages d'une semaine de remise à niveau lors des congés de printemps 2008, la mise en ligne des résultats des élèves aux évaluations CE1 et CM2, le nouveau mode d'évaluation des enseignants ne sont des réponses acceptables ni pour la réussite de tous les élèves ni pour l'amélioration des conditions de travail des enseignants.

Ville de Nice

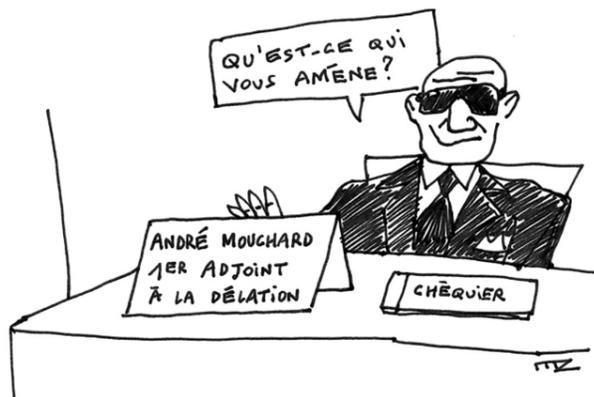
et inscriptions scolaires...

Une dérive dangereuse et scandaleuse...

Lors de la mise en place du système de pré-inscription pour les enfants de maternelle et de primaire pour l'année 2007-2008 la Mairie de Nice avait fourni une liste de documents à fournir (essentiellement concernant l'identité de l'enfant le livret de famille ou un extrait de naissance... comme le prévoient les textes).

Pour 2008-2009, elle a adressé aux écoles une nouvelle liste qui demande une pièce d'identité avec photo d'un des parents...

Parallèlement elle a interrogé la préfecture des A.M. sur le fait de savoir si les fonctionnaires municipaux n'étaient pas dans l'obligation de signaler une situation irrégulière et s'il ne serait pas "opportun qu'une procédure d'alerte entre les services de la mairie et l'état soit mise en place"...



Clairement, la ville de Nice par cette procédure envisage de servir d'agent recruteur pour les expulsions de familles en situation irrégulière et ce par le biais le plus ignoble qui soit, l'utilisation des enfants. Cette procédure va amener des familles à ne plus scolariser leurs enfants et ce alors que les textes prévoient la scolarisation de tous les enfants séjournant sur le territoire français sans condition.

Le 14 février, le Sden-Cgt Educ'Action a adressé au Maire de Nice, un courriel pour demander de retirer de la liste des documents nécessaires cette pièce d'identité.

Le Sden-Cgt Educ'Action, si cette modification n'était pas faite, a donné des consignes aux directeur-trices de la ville de Nice pour qu'ils ne distribuent pas la liste 2008/2009 des pièces nécessaires mais celle de 2007/2008.

Laïcité

Les déclarations successives du président de la République ne peuvent qu'entraîner une légitime inquiétude quant à la remise en cause de la laïcité. La Confédération CGT, la Fédération de l'Education de la Recherche et de la Culture Cgt, l'Union Nationale des Syndicats de l'Education Nationale Cgt, sont co-signataires avec la plupart des grandes organisations syndicales de l'appel national "Sauvegardons la laïcité de la République".

Elles appellent l'ensemble des citoyens à signer cette pétition en ligne : <http://www.appel-laique.org/>

Nouveaux programmes... ...vieilles recettes

Darcos, après moult déclarations à la presse de Sarkozy sur ce thème, a donc présenté les nouveaux programmes pour l'école primaire, programmes "soumis à consultation"... Ces "nouveaux" programmes posent de nombreux problèmes...

Sur la méthode tout d'abord :

D'abord on ne dit rien et on maintient une chappe pour que rien ne fuse avant sa conférence de presse.

Ensuite on envoie les textes et leurs commentaires aux organisations syndicales et on publie parallèlement les textes sur le site du Ministère.

Enfin, après avoir fixé les horaires (cycle 3 : 8 h de français, 5 heures de maths, 4 heures d'EPS, 1 h 30 de langue vivante soit 18 h 30) pour "certaines matières", on renvoie à la "concertation" pour caser le reste en 5h30 ou 4h30 au cycle 2 (les pratiques artistiques, l'histoire, la géo, les sciences, l'éduca-

tion civique, qui en passant devient "instruction civique et morale", l'apprentissage des TICE,

Et puis comme on pourrait avoir des trous dans l'emploi du temps on rajoute 20h annuelles pour l'histoire de l'art)...

Ne manque plus qu'un ultimatum dans la durée pour que la "concertation" aboutisse et la boucle sera bouclée.



Sur le fond ensuite :

Un retour attendu aux années 1950... Au lieu de donner du sens aux apprentissages et de donner en parallèle et au fur et à mesure, les outils nécessaires à ces apprentissages, on "donne" des outils essentiellement basés sur la mémoire et l'automatisme plus ou moins "robotisé" sans donner le sens recherché de l'apprentissage envisagé... "Apprends tes lettres, tu sauras lire".

"Apprends tes tables tu sauras compter"...

Par la même occasion, on nous case la "patrie" de la ligne bleue des Vosges chères à nos grands parents, la politesse apparente au lieu de la discipline citoyenne partagée parce que construite ensemble... Ne reste plus qu'à supprimer le Ministère de l'Education Nationale et à recréer le Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux Arts...

A cela s'ajoute que si, à la première lecture, on a l'impression d'un "allègement" (moins de pages) dans la réalité il y a "alourdissement" de fait en Français (conjugaison essentiellement) et en Mathématiques...

En passant, plus de réelles références aux cycles, la grande section de maternelle étant clairement séparée du Cp et du Ce1, des "progressions" annuelles et plus de compétences réelles de fin de cycle...

Des programmes clairement au service d'une pédagogie de la blouse grise...

Yvon GUESNIER

Brèves

Note2be: Délit d'outrage

La Cgt Educ'Action condamne l'existence de sites dédiés à l'évaluation des enseignants par leurs élèves, tel que "Note2be".



Au-delà de la dénonciation de la méthode, nous considérons que cette dérive s'inscrit dans une orientation idéologique d'évaluation tous azimuts, prônée d'abord par la loi Fillon et reprise dans le rapport Attali, fondée sur la démagogie et le clientélisme.

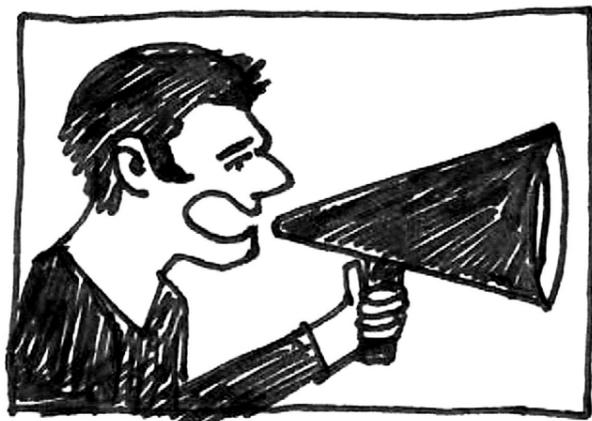
Comment peut-on s'étonner, alors, de l'émergence de tels sites commerciaux ?

Note2be est le dernier produit en date de cette logique que l'on tente de nous imposer au nom d'une conception libérale de la société.

Il procède d'une attaque fondamentale destinée à porter le discrédit sur l'ensemble des services publics et de leurs personnels, et s'inscrit dans un processus de mise en concurrence des établissements et des enseignants.

La Cgt Educ'Action rappelle au ministre de l'Education Nationale que "la collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre injures, diffamations ou outrages" (loi 83-634 du 13 juillet 1983, Art. 11) "de nature à porter atteinte à leur dignité ou au respect dû à leur fonction" (Code pénal, Art. 433-5) dont ils pourraient être victimes dans leurs fonctions et de réparer le cas échéant le préjudice qui en résulte.

Compte tenu de la gravité des faits, le Ministre ne peut se contenter d'une simple condamnation publique.



Les RASED, les rumeurs... ...où en est-on ?

D'abord on ne dit rien et on maintient une chappe pour que rien ne fuse avant sa conférence de presse.

Mercredi 6 février dernier a eu lieu, à la Sorbonne, une "grand-messe" célébrée par Darcos aux IEN, recteurs, directeurs des IUFM... de la France entière sur le thème de la suppression des samedis matins, donc de l'aide aux élèves en difficulté et accès à Rased.

Je fais partie d'un forum de discussion sur lequel nombre de réactions, d'humeurs ou d'informations circulent et depuis ce 6 février c'est un festival de contradictions.

Ainsi pour certains (IEN) Darcos aurait dit qu'il connaît bien les Rased et la circulaire de 2002, il aurait même vanté leur spécificité ; il s'agirait juste de trouver leur (nouvelle ?) place dans ce nouveau dispositif lié à la suppression du samedi matin. En résumé ce serait : les enseignants pour le soutien et les RASED pour la remédiation et la prévention.

Des IEN se sont alors inquiétés du devenir des RASED : Darcos aurait souligné "l'excellent travail réalisé par les rased". Il a cité les 3 spécialités E, G, psy. Il a ajouté qu'il faudrait sans doute discuter des formations, des missions pour prendre part dans ce dispositif, mais que dans l'urgence des décisions à prendre avant la rentrée, rien n'est encore prêt.

Monsieur Darcos aurait dit aussi ne pas avoir encore suffisamment réfléchi au nouveau fonctionnement des RASED mais qu'en tous cas il veut que les enseignants spécialisés interviennent DANS les classes et que la difficulté doit être traitée DANS les classes.

Déjà cela change radicalement nos missions car l'aide aux élèves en difficulté "ordinaire" nécessite qu'à certains moments des détours soient pris, et notamment en dehors de la classe et qu'on ne s'en tienne pas à un grossier comportementalisme ou

un travail direct sur le symptôme.

Dans un groupe de travail départemental sur les RASED, un IEN ASH a fait part d'une réunion que les IEN et IA de 9 départements viennent d'avoir avec M. Darcos : il leur a dit que : *"Concernant les élèves en difficulté, les nouveaux dispositifs mis en place seront les deux heures de soutien dans les classes ainsi que les stages de remise à niveau pendant les vacances. Pour l'instant, les RASED ne sont pas remis en cause mais leur place sera éventuellement reconsidérée si ces dispositifs d'aide marchent bien, et ce dans trois ou quatre ans."*



D'autres échos nettement plus alarmistes encore, émanant d'une collègue de la région parisienne qui animait un stage en Seine et Marne : il y aurait actuellement effervescence à Suresnes (centre de formation des enseignants spécialisés) car ils doivent organiser avant la fin de l'année une formation pour les IEN (3 groupes de 500). Le ministère a ressorti le rapport Ferrier (qui n'était pas favorable à la maternelle ni aux réseaux) ; il serait question de supprimer les RASED dès la rentrée 2008. Pour la formation il n'y aurait plus qu'une option "réseau" et qui s'appellerait "maître spécialisé de soutien". Le texte qui va annuler la circulaire de 2002 serait écrit et prêt à sortir bientôt.

C'est aussi au rapport Thélot que ces propos nous font penser car alors, en 2004, nous avions

comme ministre un certain Fillon qui a mis en place une loi d'orientation sur l'école. La commission Thélot préconisait à l'époque la disparition pure et simple des RASED "à l'horizon des 15 ans", à charge (future) pour les enseignants dans leur classe de savoir faire avec "l'hétérogénéité des élèves" : *"La Commission estime que l'aide à apporter aux élèves qui éprouvent des difficultés et la prise en compte de leur diversité relèvent du travail quotidien de l'équipe pédagogique dans la classe, dans le cycle et dans l'école. Le fait d'isoler un élève ou un groupe d'élèves pour lui apporter une aide spécifique, sans continuité avec les activités conduites en classe, ne lui semble pas consti-*

tuer une réponse efficace à la difficulté. Aussi, la Commission propose-t-elle de répartir, entre les écoles, les enseignants qui exercent actuellement dans les RASED". Quoi de mieux pour récupérer des postes ?? Ce rapport était dit enterré mais... le voilà qui renaît de ses cendres et convient bien à la LOLF, non ?

Il est donc plus qu'urgent de communiquer et expliciter le travail des enseignants spécialisés et d'en faire connaître très concrètement les effets. Mais où et quand ? alors que nous sommes abrutis tous les jours par des flots d'informations ou désinformations à traiter et pas des plus réjouissantes.

Ainsi l'intervention du président à Périgueux qui prétend dire aux enseignants ce qu'ils doivent

faire à l'école. Il se mêle de tout mais ne fait qu'enfoncer des portes ouvertes avec mépris et arrogance ou proférer de réelles aberrations en matière de laïcité notamment ou de devoir de mémoire...

Divisons donc l'échec scolaire par 3 avec 11000 postes en moins ! Evaluons donc les enseignants d'après les progrès des élèves... Que recouvre tout ce verbiage et ces multiples effets d'annonce? sinon que tout est dans l'individu et ses performances, et rien dans le social, l'économique et le collectif. De plus, cela signifie que l'on passe de l'obligation de moyens à l'obligation de résultats et c'est très grave, (mais très cohérent avec l'option libérale de nos gouvernants), cela laisse de côté tout ce qui est du ressort éducatif, donc transversal et difficilement évaluable. Comme le dit si bien Meirieu, cela fait l'impasse sur le fait que *"les enfants ne sont pas des produits qu'on fabrique, mais des libertés qu'on accompagne. Seul le dressage et le conditionnement sont vraiment évaluables... et dans une perspective de normalisation bien éloignée de l'idéal humaniste de notre École. C'est pourquoi je crois que, comme les médecins, les enseignants doivent être astreints à l'obligation de moyens et non à l'obligation de résultats. Ils ont plus besoin d'un code de déontologie que d'un arsenal statistique"*.

On pouvait effectivement s'attendre avec ce gouvernement à des passages à l'acte assez brutaux, il s'agit bien d'une entreprise généralisée de démolition : de notre système éducatif, du système de santé et de soin, de celui de la justice et j'en passe !

Anne BERTHOUX
Rééducatrice

Déjà dans son document "14 propositions pour l'école" en novembre 2004, François Fillon énonçait : *"Ce dessein doit être ambitieux : il s'agit de poursuivre la démocratisation de l'École, mais en se donnant des obligations de résultats. Une École plus juste, plus efficace et plus ouverte."*

L'Histoire "dé racontée" aux enfants !

Le président de la République devient coutumier de l'utilisation politique de l'Histoire de France.

Après l'exploitation de la lettre de G. Môquet, il réitère en instituant le "parrainage" de la mémoire des enfants juifs exterminés pendant la Shoah, par les écoliers du XXI^e siècle. C'est le ministre de l'Éducation nationale qui doit être une nouvelle fois surpris par cette déclaration présidentielle intempestive !!

Après l'homélie au Vatican, en décembre 2007, le chanoine de Latran, Nicolas Sarkozy se "lâche" devant un parterre choisi.

Après ses déclarations, l'an passé, sur l'inné et le déterminisme, et ses allusions à l'eugénisme,

son apitoiement d'aujourd'hui est peu crédible.

Les citoyens français ne sont pas dupes.



Il s'agit de détourner leur regard des sondages en berne par un effet d'annonce tapageur.

Mais au delà du coup médiatique, il y a une volonté manifeste de dénaturer et de contrôler

l'Histoire. Et ce n'est pas la première tentative de la droite au pouvoir, d'imposer une conception "people" de l'enseignement

de l'Histoire. La méconnaissance de cet enseignement et de ses outils, notamment à l'école primaire, est manifeste.

L'intrusion du président dans le contenu des programmes d'ensei-

gnement est choquante. La CGT, avec l'ensemble des organisations syndicales, avait dû imposer l'abrogation de l'article 5 de la loi de février 2005 sur la valorisation de la colonisation. Substituer la compassion mémorielle à l'analyse de faits historiques est indigne.

Cette dérive moraliste de l'Histoire est incompatible avec le principe constitutionnel de laïcité garanti dans notre pays. Devoir de mémoire n'est pas Histoire, tout comme "babillage" n'est pas langage...

Nous rappelons au président, garant des institutions républicaines, que des enseignant-e-s luttent chaque jour pour qu'aux abords de leurs écoles, les enfants et leurs familles sans papiers ne soient pas arrêtés et mis en centre de rétention.

Mouvement des personnels 1^{er} degré

Calendrier prévisionnel :

Mouvement à Titre Définitif :

- Ouverture du serveur : 31 mars 2008 - 9 avril 2008.
- CAPD de nomination : 27 Mai.

1^{er} Mouvement à Titre Provisoire :

- Ouverture du serveur : 4 juin 2008 - 11 juin 2008
- CAPD: 27 ou 30 juin.

2^o Mouvement à Titre Provisoire :

- 4 ou 7 juillet...

Quelles nouveautés pour ce mouvement ?

En positif :

• Dans le cas de changement de Groupe pour un-e directeur-trice, pour lequel une fermeture de classe dans l'école provoque un changement de Groupe (10 à 9 classes, 5 à 4 classes) une bonification de 3 points sur les directions du groupe d'origine (c'était une très ancienne demande du

Sden-Cgt Educ'Action).

- Cumul des points ZEP et Spécialisés pour les collègues de Clis exerçant en ZEP (dans la limite de 10 points). C'est là aussi une très ancienne demande du Sden-Cgt Educ'Action).

- Prise en compte dans l'AGS, pour les sortants IUFM, des services d'enseignement à conditions que les pièces nécessaires soient fournies à une date butoir (Renforcement de l'information pour les PE sortants).

- Prise en compte de l'AGS globale pour les personnels titulaires validés ou non validés sous réserve de fournir en cas de non validation les pièces nécessaires avant une date butoir.

Il s'agit pour cette dernière prise en compte de la précision et de l'extension de l'application d'une règle obtenue à la demande du Sden-Cgt et du Se-Unsa l'an passé.

- Prise en compte des points de non spécialisés pour les collègues entrant en formation.

- Maintien du poste 2 ans pour les collègues partant en DDEAS ou DEPS (certains-e-s ne trouvent pas de poste à leur sortie de formation).

Proposition du Snuipp soutenue par le Sden-Cgt Educ'Action et le Se-Unsa.

En négatif :

- Plus de possibilité de suppri-

mer des vœux sur la fiche navette, seule l'annulation totale du mouvement sera possible.

Le Sden-Cgt publie sur son site :

<http://sden1d06.free.fr/2007-2008/Mouv08/Mouvement08.htm>
un dossier complet sur le mouvement. Il est remis régulièrement à jour.

D'autre part si vous souhaitez que le Sden-Cgt vous avise par mail de votre nomination remplissez le formulaire électronique que vous trouverez à l'adresse :

<http://sden1d06.free.fr/Formulai/Mouvement.htm>

Pour tout renseignement : sden1d06@free.fr ou 06.63.57.64.72

Enfin pensez à nous adresser systématiquement le double de ce que vous envoyez à l'I.A. Soit par mail (en PJ) à sden1d06@free.fr soit par voie postale Sden-Cgt Educ'Action Elu-e-s 1^o degré en CAPD 4 Place St François 06300 Nice.



C'est pas beau de rapporter...

Ce Gouvernement est le roi des rapports divers et nombreux... Deux ont particulièrement fait couler de l'encre, le rapport Pochard et le rapport Attali...

Sur le rapport Pochard sur la condition enseignante...

Loin de formuler des propositions concernant la revalorisation de la condition enseignante, sujet qu'elle ne traite pas, la Commission Pochard se concentre essentiellement sur les mesures "managériales" à appliquer au système éducatif, fusse au prix d'importantes dégradations des conditions de travail et d'emploi des personnels.



Ce rapport présente une dissymétrie de traitement évidente entre le second et le premier degré pour lequel l'une des principales mesures annoncées préconise la mise en place d'Établissements Publics d'Enseignement Primaire.

Cette disposition, prévue de longue date ne recueille pas l'assentiment des personnels.

Dans le second degré, c'est dans un contexte de suppressions massives de postes, appelé à s'amplifier dans les prochaines années, que ce livre vert propose un mode de gestion dont la principale finalité est de rendre l'emploi plus flexible.

Disposer d'enseignants qui ont une polyvalence, disciplinaire et par niveau d'enseignement, induira un bouleversement de la formation des enseignants et de leur mode de recrutement.

Le rapport préconise ainsi d'aller vers la bivalence dans le second degré.

une de ses propositions vise à la remise en cause des concours au

profit de recrutements décentralisés, contractualisés, véritable convention de gré à gré entre l'enseignant et son futur employeur.

Voilà qui fait le lien avec un déroulement de carrière plus individualisé, plus évalué, fondé et sur le mérite, l'investissement personnel et la performance.

C'est aussi un bouleversement, tant au point de vue du temps de travail qui serait annualisé que des missions des enseignants qui seraient élargies.

C'est enfin un bouleversement de l'organisation pédagogique de la scolarité où une application différenciée des horaires conduira, dans le cadre d'une autonomie sans moyens supplémentaires, à une mise en concurrence des établissements.

L'augmentation de la rémunération est exclusivement axée sur le principe d'heures supplémentaires et d'indemnités dont le versement serait conditionné à une multiplication des tâches et de la présence dans les établissements.

L'absence de toute proposition de réelle revalorisation salariale que nous ne concevons pas sans une revalorisation indiciaire, et alors que c'est une attente forte des enseignants, vide de son sens l'objet même de ce rapport.

Devant cet ensemble de mesures négatives, recettes innovantes ou déjà connues, dont plusieurs écornent sérieusement le statut général de la Fonction publique, il est évident que, pour la CGT, les enseignants devront "aller chercher" leur revalorisation eux-mêmes en l'imposant, par le développement de leurs actions, au ministre et au gouvernement.



Sur le rapport Attali

Trois passages qui en disent long sur ce qui est défendu :

« Accorder plus d'autonomie aux établissements primaires et secondaires.

Une autonomie de gestion accrue des établissements scolaires, depuis l'école primaire, permettrait de mieux adapter l'enseignement aux besoins.

Une liste de recrutement national constituant un "vivier" doit être établie, dans laquelle les établissements puiseront pour embaucher leurs professeurs. Cette autonomie permettrait aussi, en motivant les enseignants, d'encourager la nouveauté en matière de réussite scolaire, alors que le pilotage actuel des enseignements, trop centralisé et tatillon, leur ôte beaucoup de possibilités de s'approprier leurs cours et d'adapter la pédagogie aux besoins spécifiques des élèves. »



En clair le recrutement par des Chefs d'Établissements du 1° et 2° degré des enseignant-e-s... Intéressant non...

« Évaluer les professeurs sur leur capacité à faire progresser tous les élèves.

Chaque école devra faire l'objet d'une évaluation par une autorité administrative spécialisée et indépendante du ministère, tenant compte de l'avis des usagers, de leurs résultats, de leurs évolutions à moyen terme. Ces évaluations devront être rendues publiques. L'évaluation des professeurs ne peut pas reposer uniquement sur les notes qu'obtiennent leurs meilleurs élèves ni sur l'examen d'inspecteurs. Elle doit aussi

reposer sur une évaluation de leur pédagogie par leurs élèves, sur leur capacité à faire progresser chacun et sur la prise en compte des résultats scolaires ultérieurs. »

Ça c'est bon pour Darcos... Il veut le mettre en place très rapidement... Un site comme "note2be" mais officiel peut être et sponsorisé par le Ministère ?!!! A la porte des établissements les résultats obtenus aux évaluations nationales ?!!! A quand l'affichage du meilleur équipier du mois comme chez Mac-Do...

DÉCISION 6

Permettre aux parents de choisir librement le lieu de scolarisation de leurs enfants.

...« Il faut donc permettre, dans un premier temps, un libre choix total de l'établissement par les parents et les élèves, qui pourront tenir compte de l'évaluation publique des établissements...



Des "droits à l'école" seront attribués à chaque enfant et utilisables dans toutes les écoles : ce dispositif permettra d'établir une véritable liberté de choix, pour que chacun puisse bénéficier dans son voisinage d'écoles publiques et privées conventionnées... L'État affectera aux parents une somme d'argent par élève. Chaque parent pourra l'utiliser dans un établissement public ou privé de son choix.

...Les parents pourront ainsi bénéficier d'une totale liberté de choix de l'établissement et profiteront de ce financement quel que soit leur choix... »

Ce que des "libéraux" appellent le "chèque éducation"... Le Pen en rêvait, Attali l'a fait !

Bac Pro 3 ans : Ne baissons pas les bras !

Le recteur persiste dans la généralisation des BAC PRO 3 Ans ! Ainsi, faisant fi des déclarations de X. Darcos, *mais quelle valeur devons nous accorder à cette déclaration*, le Recteur et tout ce que le Rectorat compte d'inspecteurs et d'inspectrices ne font que vanter le Bac Pro en 3 ans malgré toutes les oppositions venant de certains corps d'inspection à l'échelle nationale, de patrons de PME dans des Régions, d'organisations syndicales, de fédérations de parents d'élèves ! Je me demande s'ils croient réellement à ce qu'on leur fait dire ! En effet, l'argumentaire (ministériel) est toujours le même dans la bouche de l'ensemble des personnes du rectorat et du ministère : "C'est une réforme que je porte", "on ne peut laisser 50% d'élèves sur le bas coté de la route" ; d'autres propos tenus par un Inspecteur de l'enseignement professionnel révèle la vraie nature de cette réforme : "Nous ne réfléchissons pas en fonction du public que nous avons", "c'est une réforme imposée par l'UE (union européenne)".

Ce qui est étonnant, c'est l'absence du DAFPIC (délégué Académique à la formation professionnelle initiale et continue) aux différentes réunions ou audiences que nous avons eu au rectorat. Ce Monsieur est pourtant le bras droit du Recteur pour

effet, passer la formation de 4 à 3 ans entraînera la suppression de plus d'un quart des postes d'enseignants PLP. **Et quand on nous annonce la suppression de 80000 postes en 4 ans, on comprend l'empressement du ministre.**



l'enseignement technique et professionnel ! Son opinion sur cette généralisation serait-elle différente de l'ensemble du rectorat ?

Cette réforme, faite à la va-vite, dans l'urgence et sans aucune concertation avec les principaux intéressés n'est pas une réforme d'ordre pédagogique, mais uniquement budgétaire. En

Peut-être tient-il à être correctement noté !

En ce qui concerne notre action dans l'Académie, nous avons :

- rédigé une pétition qui sera communiquée à l'ensemble des personnels et des établissements
- réitéré notre demande d'audience au Recteur une audience en intersyndicale.

Intersyndicale aujourd'hui réduite à FO, SUD, SNUEP-FSU, SNEP-FSU et la CGT Educ'Action car certaines organisations syndicales : SNETAA, SGEN-CFDT,

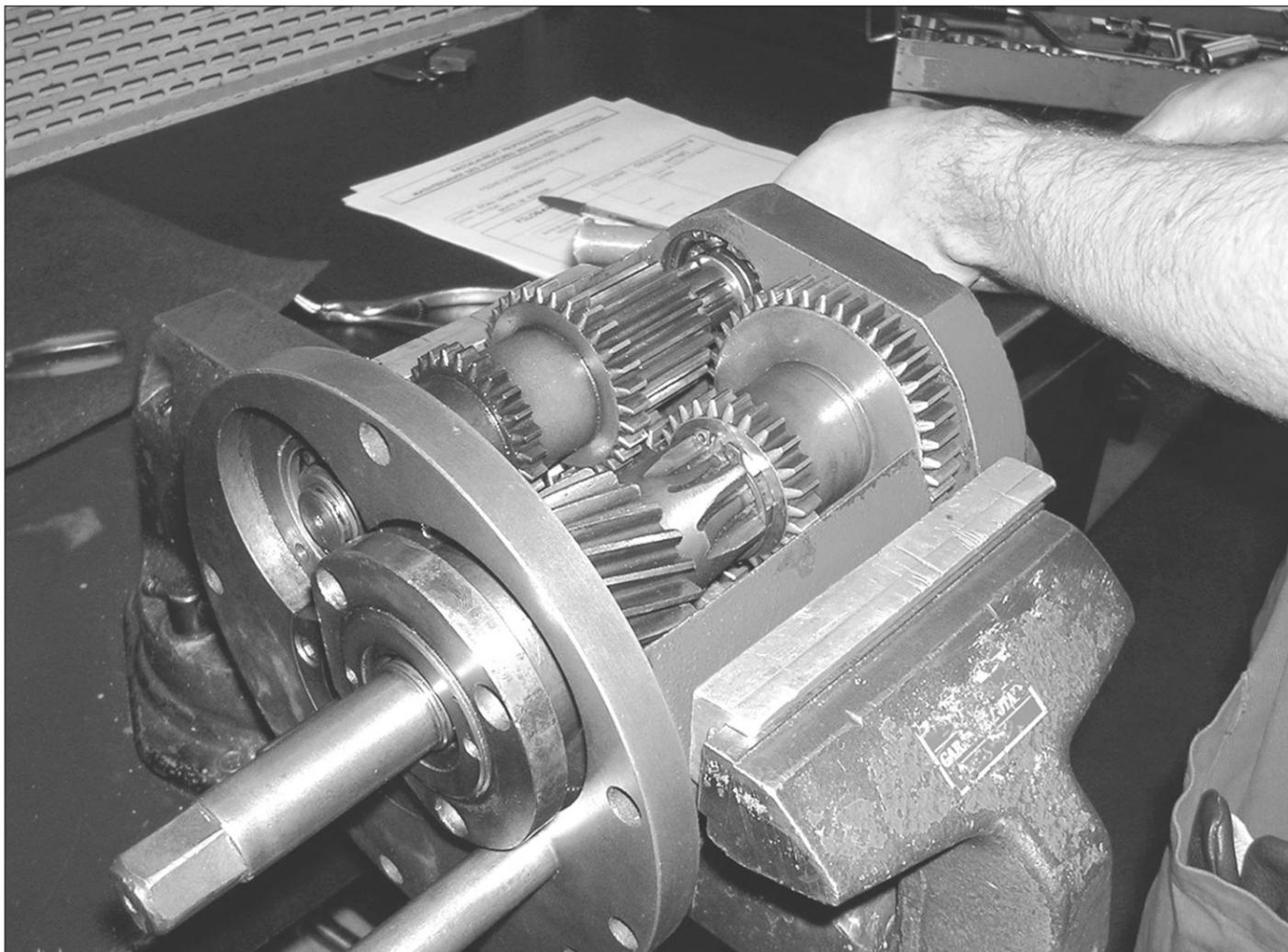
SE-UNSA, et SNALC-CSEN ont signé le protocole de discussion.

Nous allons également, dans la semaine que l'intersyndicale "Enseignement professionnel" a programmé du 10 au 14 mars, diffuser de l'information en direction des parents, des élèves et des personnels. Une journée de grève doit être décidée dans les jours qui suivent. Il nous appartient de décider de notre action ce jour-là !

N'oublions pas que les effets néfastes de la généralisation du BAC PRO 3 ans ne se feront sentir que dans 2 ans !

Et lorsque aujourd'hui on voit la DHG de certains établissements avec le nombre "indécemment" de suppressions de postes (3 postes au collège Pagnol, 8 suppressions à G. Apollinaire, 14,5 postes aux Eucalyptus, 6 postes au LP Hutinel) on ne peut qu'être très inquiet sur le nombre de postes qui seront supprimés dans les prochaines années.

Joël DENNEULIN



DHG, heures sup et pouvoir d'achat

Les CA qui se sont ou qui vont se dérouler à la rentrée vont aborder un point crucial du fonctionnement des établissements, la **DGH (dotation horaire globale) accordée par le rectorat pour l'année 2008-2009.**

Le Rectorat a décidé cette année de supprimer **185 postes - 79 postes d'enseignants** au titre de l'évolution démographique et **106 suppressions d'ETP** (équivalent temps plein qui correspondent à des postes) pour l'Académie.

Les heures postes (106 ETP) sont transformées en 1908 HSA à répartir sur les collèges et les lycées.

Nous assistons à une politique de restriction budgétaire dans l'éducation nationale qui vise à diminuer le coût pour l'Etat de la formation initiale du primaire à l'université. Ces HSA sont des suppressions de postes et correspondent aussi à la diminution du recrutement.

Les cartes scolaires vont se multiplier et pour les non-titulaires qui seront les premières victimes de ces suppressions d'em-

ploi, ce sera le chômage. Pour les collègues restant en poste, ce sera un alourdissement de la charge de travail qui est programmée.

Empêchons cette nouvelle dégradation

De nombreux établissements vont voir le nombre de suppressions de postes explosé ! En effet, c'est quand même 186 postes de supprimés !

Et paradoxalement, les **sections professionnelles** ne seront touchées que dans 2 ans. C'est peut être pour cela que la réforme BAC PRO 3 ans passe pas trop mal dans certains établissements.

□ **Pour celles et ceux qui ont besoin d'HS ! à celle et ceux qui veulent des HS**

Nous avons tous besoin d'une augmentation de salaire, puisque notre pouvoir d'achat baisse. Sachez que plus les personnels font d'heures supplémentaires plus le Rectorat "**gagne de l'argent**" puisque il ne paie pas les charges sociales ; même s'il rémunérerait les heures supplémentaires 75% de plus qu'une heure normale, il gagnerait encore de l'argent.

Plus les personnels font des HS plus ils perdent de l'argent à long terme. **Cet argent supplémen-**

taire masque la baisse du point d'indice qui compose une partie de la rémunération des enseignants, donc la baisse du salaire. Chaque augmentation de salaire est calculée sur le salaire antérieur, or depuis les années 80 l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'augmentation de la vie n'existe plus. Ce phénomène de perte de la valeur du point indiciaire s'est accentué entre 2000 et 2007 pour atteindre une perte de 7% entre ces dates. La perte de la valeur du pouvoir d'achat du point indiciaire est certes compensé par le déroulement de carrière mais il y a bien une dégradation de la carrière d'enseignant.

C'est ainsi que nos salaires baissent. C'est une spirale qui fait que notre pouvoir d'achat a baissé de 20% en 15 ans. **Les organisations syndicales réclament le rattrapage du point d'indice.**

□ **Il ne vaut mieux pas parler des retraites, de la Sécu...**

Chaque fois qu'un emploi est créé, c'est un salarié qui cotise pour la santé, les retraites, c'est un chômeur en moins, c'est moins de fatigue pour les autres. Chaque fois que l'on augmente le nombre d'HSA ce sont des emplois que l'on ne crée pas. C'est ainsi que l'on creuse le déficit de la sécu, des caisses de

retraite. Les heures supplémentaires ne comptent pas dans le calcul de la retraite.

□ **Le rapport Pochard** propose de diversifier les missions des enseignants et d'annualiser le temps des travail ; ne nous leurons pas : il s'agit bien de diminuer le nombre de Fonctionnaires d'Etat voire de territorialiser la fonction d'enseignant et d'allourdir la charge de travail.

C'est donc au regard de tous ces enjeux que vous devez examiner les DHG et que dans les CA, il faudra exprimer le refus des réductions de moyens qu'elles traduisent.

Il ne faut surtout pas prendre pour définitif les propositions rectorales actuelles et ne pas se laisser enfermer dans le cadre de cette DHG. Faire des propositions pour augmenter la dotation, transformer des heures-sup est indispensable. Malgré les réductions budgétaires, le rectorat se garde toujours quelques marges de manœuvre. Donc n'hésitez pas à voter contre la répartition et demander audience au rectorat.

Des actions seront menées dans le courant du mois de mars afin de demander au recteur de revoir sa copie sur les DHG.

V. HIBLE et J. DENNEULIN



Dossier collège

« Quand on veut se débarrasser du collège,
on l'accuse d'être unique »

La démocratisation de l'Education est un enjeu politique fondamental pour l'avenir de notre société. La CGT y est profondément attachée, car cela correspond aux attentes des usagers et aux besoins sociaux, économiques et culturels du pays.

Pour le gouvernement au contraire, l'Education représente avant tout une charge budgétaire qu'il entend réduire à tout prix :

- suppression de milliers de postes,

- multiplication des heures supplémentaires,

- réduction de l'offre de formation et dégradation des conditions d'accueil des élèves et de travail des personnels.

Cette stratégie développée depuis 2002, est celle qu'il se propose de poursuivre et d'amplifier les prochaines années en supprimant 80.000 emplois d'ici 2012.

Au regard des évolutions du travail, l'objectif du système éducatif doit être de garantir à chaque élève une formation initiale qui le rende apte à devenir un citoyen et un salarié acteur de sa vie sociale et professionnelle.

Pour cela, la CGT revendique le maintien d'un lieu unique de formation pour tous jusqu'en 3^e et l'allongement de la scolarité obligatoire à 18 ans.

Elle ne peut accepter que le collège, accusé d'être le "maillon faible", soit aujourd'hui condamné à l'élimination, alors même qu'il n'a jamais réellement existé !

Un trentenaire bien lifté !

Rentrée 1977 : un "tronc commun de formation" se met en place à l'entrée en 6^e, très (trop ?!) ressemblant à celui de l'ancienne 6^e des lycées.

Les autorités ministérielles de l'époque évaluent immédiatement à 30% le nombre d'élèves qui seront donc en difficulté dès leur entrée en 6^e ! Si cette notion "d'élèves en difficulté" apparaît à ce moment, cela ne signifie pas qu'ils n'existaient pas avant, mais qu'ils n'étaient pas visibles (et donc problématiques) car scolarisés dans des filières distinctes et précocement définies.

Pour le moment, le collège n'est unique que pour les niveaux 6^e et 5^e. Après le palier d'orientation de la 5^e, des formules dérogatoires sont mises en place (CPPN, CPA, 4^e et 3^e expérimentales, technologiques, dispositifs

en alternance, apprentissage junior, découverte professionnelle...) qui ont concerné de 7 à 10 % des élèves. Quoique régulièrement qualifiés "d'exceptionnels" ou de "provisoires", certains de ces dispositifs perdurent encore, malgré les circulaires qui les ont abrogés officiellement !

1981-1984 : 1^{re} rénovation des collèges à la suite du rapport Legrand.

Le ministre de l'Education nationale de l'époque ayant déclaré : *"Le collège de demain ne sera ni uniforme, ni ségrégatif, mais diversifié"*, l'accent est mis sur la pédagogie différenciée et l'autonomie des établissements.

La réussite du collège unique doit reposer sur "une révision des contenus d'enseignement" et un effort "pour préciser les objectifs du collège et les connaissances que tout collégien doit avoir assimilées".

Le socle commun avant l'heure, en quelque sorte !

1989 : la loi d'orientation supprime l'orientation en 5^e.

1994 : François Bayrou et le "nouveau contrat pour l'école".

L'objectif est encore et toujours de mieux venir en aide aux élèves en difficulté, mais toujours aussi en instituant de nouveaux dispositifs pédagogiques sans toucher aux structures.

Par contre, l'organisation du collège en 3 cycles confirme la suppression du palier d'orientation en 5^e.

Le "collège de l'an 2000" voulu par Ségolène Royal, aurait dû voir le jour à la suite d'un rap-

port de François Dubet, d'où il ressortait que le collège était jugé "globalement efficace", puisque

89 % d'enfants d'ouvriers parvenaient en 3^e contre 58 % en 1980.

Quarante mesures étaient proposées pour une meilleure prise en compte de la diversité des élèves grâce à des dispositifs souples.

En 2001-2002 : c'est au tour de Jack Lang de vouloir instaurer le "collège républicain" sur la base d'un rapport qui pointe la transformation inéluctable des structures pour élèves en difficulté en ghettos et filières de relégation.

Entre 2003 et 2006 : les ministres successifs prônent le recours à l'alternance et à l'apprentissage junior comme dispositifs de différenciation. Une option et un module de "découverte professionnelle" sont proposés aux élèves "volontaires, scolairement fragiles".

Rentrée 2007 : le socle commun d'acquisitions de connaissances et de compétences doit se mettre progressivement en place.

Beaucoup de médecins et de diagnostics, mais aucun remède !

Pourtant, malgré un vice de forme initial (un "petit lycée" plutôt qu'une entité originale), et dans un contexte budgétaire difficile (le maintien d'une offre large de formations au lycée a été financé au détriment de l'amélioration des moyens d'encadrement au collège), le collège unique a atteint les objectifs qui lui étaient assignés : 80% des enfants de 15 ans sont aujourd'hui scolarisés en 3^e ou dans des classes supérieures. Et il est même étonnant qu'il ait réussi à intégrer dans cette structure hybride une telle proportion d'adolescents.



Il n'en reste pas moins que, pour 15 à 20 % des élèves, le système a atteint ses limites. D'où l'urgence de répondre à cette double question: le baccalauréat -qui plus est général- est-il l'unique critère de réussite, et notre société peut-elle se satisfaire d'un tel pourcentage de laissés pour compte ?

Si jeune et déjà condamné!

Trente ans, c'est l'âge du collège unique, réforme majeure traduisant la volonté d'accueillir dans un même lieu et dans des classes indifférenciées tous les adolescents de la 6^e à la 3^e.

C'est bien peu comparé à l'enseignement primaire et au lycée, qui ont construit leur identité depuis le XIX^e siècle. Il est donc un peu tôt pour l'accuser de tous les maux et vouloir le supprimer.

Dès 1975, l'idée du "collège unique" était de faire disparaître les filières qui existaient auparavant au collège.

Son histoire est donc forcément aussi celle de la gestion de l'hétérogénéité, à laquelle les enseignants n'étaient pas préparés, et qui reste LA question qui fâche, faute d'avoir été réfléchie en amont.

Les oppositions au "collège unique" ont été nombreuses et sont venues de tous les points de

l'échiquier politique et syndical.

La solution finalement retenue d'un collège davantage conçu comme un "petit lycée" a sans doute permis de vaincre ces résistances, mais elle n'a probablement pas été le choix le plus judicieux pour tous les élèves.



La loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole du 23 avril 2005, instituant le socle commun de connaissances et de compétences, porte obligation de mettre en place un "livret personnel de l'élève" destiné à "suivre [son] acquisition progressive de compétences".

Le décret d'application n° 2007-860 de cette mesure est paru au BO du 07 juin 2007.

Il indique les modalités de mise en œuvre du livret de compétences, établi pour chaque élève selon un modèle national, et ce, dès la rentrée scolaire 2007-2008. Ce livret permet à "l'élève, à ses parents ou représentants légaux et aux enseignants de suivre la validation progressive des connaissances et compétences du socle commun" et cela jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire de l'élève. Au collège et au lycée, il est rempli par le professeur principal après consultation de l'équipe pédagogique de la classe.

Toutefois, un rapport de l'IGEN paru sur le sujet en juin 2007 remet en partie en cause le

livret de compétence tel qu'il est prévu.

Certes il est incitatif sur sa mise en place mais il fait mention de problèmes non résolus autres que les seules réticences du corps enseignant pour sa mise en œuvre précipitée.

Les difficultés autour de la mise en place et de la validation du B2i en est une illustration criante.

Tous les éléments (temporels, matériels, etc.) ne sont pas présents pour que sa validation soit efficiente.

d'outils pour articuler progressions/ programmation, évaluations" ou plus exactement d'une "coordination" de différents outils.

Lesquels devront être accompagnés d'une formation des équipes pédagogiques en place mais aussi d'une intégration de ces questions dans la formation initiale.

Il nous paraît donc évident que le livret de compétences ne peut se mettre en place correctement cette année. Outre le flou qui accompagne la définition de ce qui est attendu, il nous apparaît que son application va engendrer une forte hausse du temps de travail des équipes pédagogiques puisque l'évaluation devra se faire en interdisciplinarité.

Le rapport s'interroge d'ailleurs "sur la faisabilité d'un tel dispositif" au vu de "la charge de travail que cela représente pour les équipes d'enseignants".

RAPPORT
ATTALI



Il précise que si la notion de compétence est en plein essor dans les différents pays, tous ne s'accordent pas sur sa définition et qu'il est donc difficile de l'utiliser.

De plus, l'évaluation des élèves était jusqu'à présent axée sur les compétences disciplinaires et les connaissances.

Ce nouveau socle remet en cause cette division en créant des compétences transversales.

Le rapport démontre aussi qu'il ne peut y avoir un seul et unique livret qui serve à évaluer les élèves, à communiquer avec les parents, à former l'élève sur la compréhension des apprentissages et à planifier le travail des enseignants.

Il précise "qu'au-delà de l'objet "livret", dont il faudra définir clairement la forme et les contenus, les équipes pédagogiques devront tout autant disposer

Accompagnement éducatif : ambition réussite scolaire ?

Le 13 juillet est paru un complément à la circulaire de préparation de la rentrée 2007 qui demande aux collèges de l'éducation prioritaire de mettre en place 4 jours par semaine un "accompagnement éducatif" hors temps scolaire d'une durée indicative de 2 heures.

Ce dispositif est destiné à être étendu dès septembre 2008 à tous les collèges publics et pri-

vés, puis à l'ensemble des écoles, collèges et lycées. Les enseignants seront rémunérés en HSE. Par contre, rien n'est précisé en cas de participation des assistants pédagogiques ou des assistants d'éducation.

Trois domaines sont ciblés : aide aux devoirs et aux leçons, pratique sportive, pratique artistique et culturelle.

Il est recommandé que cet accompagnement soit organisé "en coordination et en complémentarité avec les dispositifs qui existent localement, en partenariat étroit avec les collectivités territoriales et les autres services de l'Etat".

Or, l'Andev (Association nationale des directeurs de l'éducation des villes de France) regrette qu'il n'y ait pas eu de concertation préalable avec les collectivités territoriales déjà engagées, pour certaines, dans des dispositifs de réussite éducative.

Pour sa part, Roselyne Bachelot entend augmenter les crédits de Conseil national de développement du sport pour financer les activités sportives après la classe. Enfin l'ensemble du secteur associatif rappelle le travail qu'il effectue déjà dans ce sens.

On comprend donc l'interrogation de l'OZP (Observatoire des Zones Prioritaires) sur "qui fait quoi pour la pédagogie dans les zones d'éducation prioritaire ?" Le Ministère lui-même souligne la nécessité de mettre en cohérence les différents dispositifs relevant de l'accompagnement éducatif.

Mais dans le même temps, il garde le silence sur l'avenir des réseaux "réussite scolaire" et publie des listes d'établissements labellisés "ambition réussite" totalement déconnectées de la logique de territoire qui était le fondement des ZEP !

Les médias, vecteurs de citoyenneté

En août 2007, l'IGEN et l'IGAENR ont remis à Xavier Darcos un rapport concernant "L'éducation aux médias. Enjeux, état des lieux, perspectives".

Sujet important que le ministère ne semble pas maîtriser entièrement puisque ledit rapport n'est toujours pas sur son site Internet. Et ce, malgré la volonté ministérielle affirmée, dont nous n'osons douter, de diffuser le plus largement possible les conclusions rendues.

La CGT-Educ'action a pu étudier ce rapport suite à une réunion du rapport suite à une réunion du Conseil d'Orientation de Perfectionnement du CLEMI.

Dès 1976, les moyens d'information et l'éducation aux médias apparaissent dans le monde de l'Education nationale sous René Haby, avec la publication des premières circulaires qui autorisent l'entrée de la presse (journaux, radio et télévision) dans les établissements scolaires, au même titre que les manuels scolaires.

En 1982, Alain Savary crée une petite structure décentralisée, le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Moyens d'Information pour mettre en œuvre cette éducation.

A l'heure actuelle, le CLEMI est toujours le seul moteur de cette dernière, qui reste, lorsqu'elle existe, le résultat d'une

mental officiellement assigné au système éducatif, notamment dans ses piliers 4 (avec le B2i) et 6. Le présent rapport réaffirme donc tous ces éléments et fait des propositions pour rendre efficace l'éducation aux médias.

Pour le collège, un référentiel pourrait mettre l'accent sur :

- de la relativité et de la notion d'opinion ;

- de l'information diffusée par les médias ;

- l'enrichissement de la culture personnelle qui permettra une prise en compte de la hiérarchisation des informations reçues, une meilleure communication et



volonté militante.

Pourtant les référentiels des programmes scolaires, quels que soient le niveau et la discipline, évoquent l'éducation aux médias, c'est-à-dire toute démarche visant à permettre à l'élève de connaître, de lire, de comprendre et d'apprécier les représentations et les messages issus de différents types de médias et d'utiliser ces supports de manière pertinente, critique et réfléchie.

Idem dans le socle commun de connaissances et de compétences qui en fait un objectif fonda-

- la capacité à décrypter, interpréter des messages sur différents supports grâce à une connaissance minimale des codes de chacun ;

- celle d'évaluer la fiabilité d'une information, d'en vérifier les sources ;

- la maîtrise des médias numériques de manière réfléchie et déontologique en mettant en place une pratique raisonnée des TIC ;

- le développement de la citoyenneté grâce à la compréhension de la pluralité ;

le développement de l'esprit critique et du jugement de l'élève, etc.

Cela à travers les disciplines et les dispositifs (IDD, B2i, initiation à la recherche documentaire, etc.) déjà existants. On pourrait mettre en place un projet d'éducation aux médias dans les classes de 5^e et 4^e en travail interdisciplinaire.

Tous objectifs que la CGT Educ'action partage car ils contribuent à faire de l'adolescent un adulte acteur de sa construction et de celle de la société future.

Les propositions de l'IGEN

Réaffirmer au plus haut niveau les principes généraux, les enjeux et les objectifs d'une éducation aux médias dans le cadre de l'École : en clarifier la définition, en rappeler l'obligation et en circonscrire le champ.

Ne pas faire de l'éducation aux médias une discipline mais une voie "transversante" des disciplines fondamentales.

Elaborer un référentiel de compétences permettant une progressivité de l'école au lycée et une évaluation à l'intérieur des

disciplines.

Réserver un temps et/ou un espace bien identifié pour cet enseignement, au moins pendant les années collège.

Désigner un référent de l'éducation aux médias dans chaque établissement et faire apparaître dans le projet d'établissement toute initiative relative à ce champ d'apprentissage.

Mettre l'accent sur la pratique en s'appuyant sur les partenaires professionnels et/ou en amplifiant les partenariats existants

Développer prioritairement la formation, notamment celle des cadres et des professeurs réfé-

rents ; prévoir une sensibilisation de tous les professeurs stagiaires au niveau de la formation initiale.

Renforcer le pilotage pédagogique du dossier, au niveau national comme au niveau académique, en identifiant, notamment, des inspecteurs référents dans chaque académie.

Faciliter l'acquisition, la distribution de journaux, de magazines d'information, et l'usage pédagogique de différents supports en nombre suffisant pour la pratique de l'éducation aux médias en milieu scolaire.

Encourager la production de ressources de qualité destinées

aux jeunes.

Clarifier les rôles et réaffirmer la responsabilité des différents acteurs, publics et privés, dans la prise en charge de ce qui ne peut être qu'une "responsabilité citoyenne partagée".

Consolider le CLEMI national en sa qualité d'ingénieur de formation, de centre de ressources et d'opérateur de partenariat.

Stabiliser le statut des correspondants académiques du CLEMI auprès des recteurs, afin de leur donner la légitimité nécessaire à l'animation des réseaux pédagogiques et des partenariats.

Quid des documentalistes ?

Si le rapport précise bien que l'éducation aux médias n'incombe pas uniquement aux documentalistes, que ce soit au niveau de la réflexion pour la mettre en œuvre ou pour la formation elle-même, les auteurs notent leur place particulière.

Cette formation relève de leur responsabilité de par leur circulaire de mission de 1986 qui stipule l'apprentissage à la recherche documentaire, mais aussi du fait qu'ils s'investissent souvent dans des projets axés

sur la citoyenneté, la presse, l'ECJS, les travaux transdisciplinaires, et qu'on leur reconnaît une expertise en matière de TICE.

Le rapport préconise donc " d'amender " la circulaire afin d'y inscrire l'éducation aux médias en tant que telle dans les missions.

De plus, il est précisé que " la transversalité ne peut être assurée si l'on ne désigne pas de manière explicite un référent en la matière " et " qu'aux yeux de beaucoup de personnes rencontrées, le professeur documentaliste semble assez bien placé

dans l'établissement pour jouer ce rôle pivot " de professeur référent. D'autant que le CDI est le lieu où l'on trouve le plus de médias dans les établissements scolaires.

Cette idée nous paraît intéressante, notamment dans le fait qu'elle permet la réouverture



du débat sur la circulaire de missions des documentalistes et en projette la réécriture.

Il serait impensable et donc inadmissible que cela n'ouvre pas le débat sur leur temps de travail, leurs réelles et trop nombreuses missions, la reconnaissance de leur expertise et donc l'ouverture d'un plus grand nombre de postes aux concours.

Et cela permettrait de faire valoir notre revendication sur le nombre de postes de documentalistes dans les établissements.

Brevet 2008 : la course à la validation

Après l'apparition de la note de vie scolaire en 2007, l'arrêté du 15 mai 2007 modifie de nouveau les règles d'obtention du Diplôme National du Brevet (DNB) en rajoutant des éléments à la validation.

En plus de la moyenne aux épreuves écrites de français,

mathématiques, histoire-géographie et éducation civique ainsi qu'au contrôle continu de l'année de 3^e, les élèves doivent cette année obligatoirement valider le B2i niveau collège et le niveau A2 dans une langue étrangère du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).

Ces deux nouvelles validations sont à mettre en relation avec la récente mise en place du socle commun de connaissances et de compétences.

Nous dénonçons la précipitation avec laquelle elle s'est faite.

Le B2i devrait être le résultat de la validation progressive d'acquis depuis la classe de 6^e, ce qui n'a pas été fait pour cause de manque de formation des équipes pédagogiques, de temps, de matériel informatique (très inégalitaire selon les dotations des établissements).

Concernant le niveau A2, et même si les élèves ont le choix entre les langues vivantes qu'ils ont étudiées au collège, il est intolérable que les familles n'aient été prévenues de cette modification qu'au milieu du premier trimestre.

C'est une rupture du contrat passé avec les élèves.

De plus, les outils d'évaluation et le livret de compétences ne sont parus qu'en octobre 2007, bien après que les enseignants n'aient prévu leur progression.

Cette manière de faire va donc soit entraîner une chute des résultats du brevet, soit une validation bradée du diplôme si les principaux ne veulent pas voir leurs statistiques

Carte scolaire : choix d'école, choix de société

Elle serait devenue "l'instrument de la ségrégation" : N.Sarkozy la supprime !

Certes elle répond mal à l'objectif de mixité, ne pouvant empêcher les phénomènes de contournement (30% de "fuites", surtout du collège, vers le privé ou par dérogations) et de ghettoïsation.

Pourtant l'école est davantage victime de l'état de notre société que notre société ne l'est de l'école... et de sa carte scolaire !

Les politiques de l'emploi, de la ville et du logement ont accru les écarts entre groupes sociaux, concentré la pauvreté dans les banlieues où les inégalités économiques et culturelles ont

imprégné l'école. Avec la pression du chômage, l'anxiété augmente et se focalise, pour les classes moyennes et populaires, sur le choix rassurant d'une école homogène.

tion, l'élitisme -quelques élèves méritants des ZEP en profiteraient- et les inégalités. La fracture scolaire se renforcerait, surtout dans les collèges défavorisés. Par ce mécanisme, l'opéra-

vie du collège unique.

Ainsi, la carte scolaire illustre deux visions de l'école, et de la société : l'école libérale qui promeut la liberté et le mérite individuels, faisant fi des réalités sociales, l'école de la république attachée au principe d'égalité et de mixité, garants de la réussite de tous...

Outre la nécessité d'inverser les politiques actuelles, il faut maintenir la carte scolaire, juste dans son principe, mais repenser ses modalités de fonctionnement : redéfinir les secteurs de recrutement, imposer au privé sa part de mixité, garantir partout une offre scolaire homogène, démocratiser l'accès au savoir par d'autres contenus et pratiques, mettre en place une vraie politique d'Education prioritaire... et faire de la mixité une ressource plutôt que de lancer un sauve-qui-peut généralisé !!

LEÇON DE VOCABULAIRE



Mais le *libre choix* est un danger. Il permet surtout à l'école de sélectionner l'élève. Cette dérégulation renforce la hiérarchisa-

tion de tri social des élèves, déjà engagé avec le socle commun, se poursuivrait "en douceur" et pourrait accompagner la fin de

Besoins de renseignements pour les collèges... Fonctionnement, DHG, défense du personnel...

Nous pouvons vous renseigner, nous pouvons vous aider...

Pour nous contacter

sden2d06@free.fr 06/62/01/08/93



1908-2008

100 ans d'histoire de la Journée internationale des femmes

Les femmes employées dans les usines de l'habillement et du textile ont protesté le 8 mars 1857 dans la ville de New York. Ces travailleuses du secteur de l'habillement ont manifesté contre les piètres conditions de travail et les bas salaires. Les manifestantes ont été brutalement dispersées par la police.

Deux ans plus tard, elles ont établi leur premier syndicat ce même mois. Les années suivantes, d'autres protestations ont été organisées le 8 mars, notamment le 8 mars 1908, lorsque 15 000 femmes de l'industrie de l'habillement et du textile ont manifesté dans la ville de New York pour réclamer une réduction de la durée du travail, un meilleur salaire, le droit de vote et l'élimination du travail des enfants.

Elles ont adopté le slogan : " Du pain et des roses ", le pain symbolisant la sécurité économique et les roses, une meilleure qualité de vie.

L'Assemblée générale de l'ONU, en 1977, adopte une résolution proclamant une journée des Nations unies pour les droits des femmes et la paix internationale.

En France, le gouvernement socialiste français instaure le caractère officiel de la célébration de la journée des femmes le 8 mars et en fait une célébration pour les droits de la femme en 1982.

La journée internationale des femmes reste aujourd'hui d'une brûlante actualité, car, tant que l'égalité entre les femmes et les hommes ne sera pas atteinte, nous aurons besoin de la célébrer.

C'est l'occasion de dresser le bilan des progrès accomplis en vue de promouvoir l'égalité des femmes, d'identifier les difficultés qu'elles doivent surmonter dans la société, de pointer les discriminations persistantes, de se pencher sur les moyens à prendre pour améliorer leurs conditions de vie.

Des salaires et des carrières décentes

La conférence tripartite (gouvernement, patronat, les représentants des salariés) a fait, à nouveau le 26 novembre 2007, le constat partagé de la persistance des inégalités entre les femmes et les hommes.

Selon la Dares, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes se situe à 24,8 % pour une situation de travail équivalente ; l'écart de rémunération totalement inexplicable reste à 11% !

Dans les fonctions publiques, la rémunération des femmes est de 14 % inférieure à celle des hommes et même de 18 % dans la catégorie A.

80 % des Smicards sont des femmes. Que dire des salariés à bas ou très bas salaires (autour de 450 euros par mois) si ce n'est qu'il s'agit majoritairement de femmes notamment à temps partiel...

N'oublions pas que 57 % des chômeurs non indemnisés inscrits à l'Anpe ou encore 60 % des emplois aidés ou en Cdd sont des femmes...

Depuis les années 60, les femmes travaillent de plus en plus et sont de plus en plus diplômées : en 2005 (Insee) elles représentent 47,5 % des 28,2 millions d'actifs et 51 % ont un diplôme supérieur au bac.

Alors que les filles réussissent toujours mieux que les garçons à l'école, les femmes restent confinées dans peu d'emplois : six catégories socioprofessionnelles regroupent plus de 60 % des femmes (employées au nettoyage, aides à domicile, employées de commerce, secrétaires d'entreprise, infirmières et professeurs des écoles...).

Au nom des compétences supposées "naturelles" des femmes (soin, éducation, minutie, don de soi...), ces métiers dévalorisés ne sont pas reconnus, ni socialement ni financièrement.

Plus l'on monte dans la hiérarchie, moins l'on trouve de femmes : 6-7 % de femmes dans les comités de direction d'entreprises, 13 % de femmes dans les hautes fonctions publiques.

La maternité a un impact négatif sur l'activité et la carrière des femmes. A partir de 1994, moment où le congé parental a été étendu dès le deuxième enfant, le taux d'activité des

mères de deux enfants a chuté de 18 % en quatre ans (de 69 à 51 %).

Ce sont souvent les raisons financières qui sont évoquées (chômeuses, précaires, travaillant à temps partiel) mais aussi le manque de moyens de

sitions de modes d'accueil est criante.

Plus tard, il y a les petits enfants, les parents malades ou très âgés : dans ce domaine aussi les besoins grandissent.

Les politiques publiques mont-



garde, les conditions de travail pénibles, ou les deux. A l'issue de ce congé pris à 2 % seulement par les hommes, le retour à l'emploi est de plus en plus improbable.

Plus de la moitié des enfants de moins de 3 ans sont gardés par "leurs parents" autrement dit les mères, l'insuffisance des propo-

rent leurs insuffisances. Malgré la volonté des femmes et souvent des hommes, les solutions restent individuelles et coûteuses ce qui oblige les femmes à sacrifier salaires, carrières, retraites... cela a des répercussions sur leur indépendance financière, leur niveau de vie et celui de leurs enfants...

Des retraites décentes

Toutes ces inégalités sur le marché du travail se retrouvent amplifiées en matière de retraite :

les femmes retraitées perçoivent une retraite inférieure de 38 % à celle des hommes !

36 % des femmes retraitées perçoivent moins de 700 euros par mois pour survivre ce qui est inférieur au seuil de pauvreté (870 euros), 64 % ont moins de 900 euros.

55 % des femmes sont au minimum contributif et la majorité des retraité-e-s au minimum vieillesse (83 %) sont des femmes (580 € : minimum contributif - 629 € : minimum vieillesse).

La réforme de 1993 (calcul sur vingt-cinq meilleures années au

lieu de dix et indexation sur les prix et non sur les salaires) est une vraie catastrophe pour les pensions des femmes. La loi Fillon de 2003 amplifie le phénomène en accroissant le nombre de trimestres nécessaires.

Les mesures de rachat, les départs anticipés ont très peu bénéficié aux femmes du fait de leurs coûts prohibitifs ou des conditions difficiles à réunir pour elles (168 trimestres par exemple). Le comble de l'injustice se trouve dans le système de décote qui pénalise d'une manière disproportionnée les années manquantes. Il touche particulièrement les femmes.

Parmi les retraitées actuelles, seulement 40 % ont validé une carrière complète contre 85 % des hommes. Dans la fonction publique hospitalière et territoriale : 22 % des femmes ont une carrière complète et dans le reste de la fonction publique 51 %

(72 % pour les hommes).

L'âge moyen de départ à la retraite des femmes est de 62 ans, soit deux ans plus tard que les hommes.

En 2008, la retraite sera à nouveau au cœur des débats et des enjeux de négociations déjà sous pression grâce aux mouvements engagés par les salarié-e-s des régimes spéciaux que le gouvernement et les entreprises publiques veulent mettre en cause.

Les droits familiaux acquis par les luttes des femmes pour corriger en partie les inégalités dans les droits à pension pouvant résulter des charges de famille sont fortement menacés.

Déjà remis en cause pour les fonctionnaires, au prétexte d'égalité avec les hommes, les femmes risquent de voir disparaître ou diminuer la validation d'années pour les enfants,

la pension de réversion... Ces réformes renforcent des écarts inadmissibles non seulement entre les femmes et les hommes mais encore entre les femmes.

La situation qui est faite aux femmes est totalement injuste. Elles veulent des politiques publiques qui leur permettent d'exercer leur activité professionnelle et d'organiser leur vie personnelle dans de bonnes conditions.



Il faut, aujourd'hui, faire des pas en avant pour l'égalité !

Les propositions de la CGT

- Contraindre réellement les employeurs et l'État employeur lui-même à appliquer tous les textes régissant les questions d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- imposer l'ouverture des négociations sur l'égalité professionnelle dans toutes les entreprises sur le recrutement, la formation, les promotions, les rémunérations... tel que le prévoit la loi ;
- exiger la suppression des écarts sur l'ensemble des éléments de rémunération, en imposant immédiatement une progression supplémentaire de la masse salariale consacrée aux rattrapages des inégalités de rémunération de l'ordre de 5 % ;
- le Smic à 1.500 euros brut, pour un-e salarié-e sans qualification;
- la reconnaissance des diplômes par exemple : 1,4 x le Smic pour un Bac + 2, 2 x le Smic pour un Bac + 5... ;
- revalorisation de certains métiers via par exemple la validation des acquis et de l'expérience (Vae) et réduction des écarts de salaires entre les femmes et les hommes
- dans tous les échelons et tous les niveaux... ;
- lutter contre la précarité et la dégradation des conditions de travail : notamment en favorisant le passage des temps partiels imposés à des contrats à temps plein ;
- développer un service public d'accueil des jeunes enfants financièrement accessible à tous ;
- allonger le congé maternité et raccourcir le congé parental avec un partage équitable entre les deux parents et une indemnisation basée sur le dernier salaire, ainsi que l'allongement du congé paternité à un mois.

Toutes ces propositions permettront de réduire les écarts entre les retraites des femmes et celles des hommes et sans attendre la CGT demande :

- l'augmentation des pensions et la réduction des écarts de pensions entre les femmes et les hommes, le rattrapage immédiat de 200 euros,
- le minimum de retraite au Smic à 1.500 euros,
- le montant des pensions égal à 75 % du salaire brut,
- la pension de réversion à 75 % du montant de la pension du conjoint,
- l'augmentation des retraites basées sur l'évolution moyenne des salaires et non des prix,
- la suppression de la décote pour tout trimestre manquant.

**C'est possible si vous vous en mêlez !
Rejoignez la CGT dans ce combat**